



AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE BEAUMONT SAINT-CYR ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX SITUES SUR L'EMPRISE DU GOLF DE SAINT-CYR

Par arrêté n° A2025 - 192 en date du 4 septembre 2025,

Le Maire de BEAUMONT SAINT-CYR a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aliénation de chemins ruraux situés sur l'emprise du golf de Saint-Cyr, 35 rue du golf 86130 BEAUMONT SAINT-CYR.

A cet effet, M. Jean-Paul BARBOT, retraité d'une entreprise industrielle, nommé dans la liste départementale des commissaires-enquêteurs par décision préfectorale, a été désigné par Monsieur le Maire, comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie du **MARDI 30 SEPTEMBRE 2025 au MERCREDI 15 OCTOBRE 2025**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie et Mairie annexe où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations soit sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de BEAUMONT SAINT-CYR, 25 Place du 11 novembre 86490 BEAUMONT SAINT-CYR, elles seront annexées au registre d'enquête consultables en ce lieu.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie annexe de BEAUMONT SAINT-CYR, 1 rue de la mairie, SAINT-CYR le :

Mardi 30 septembre de 9 heures à 11 heures
Mercredi 15 octobre de 16 heures à 18 heures.

A compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de BEAUMONT SAINT-CYR son rapport et ses conclusions qui seront tenus à la disposition du public à la Mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire,
Nicolas REVEILLAULT